

LE PETIT PROVENÇAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

ABONNEMENTS

Marseille, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard
et Basses-Alpes...
Autres départements et l'Algérie...
Étranger (Union postale)...

N°14.644 - QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE - DIMANCHE 11 MARS 1917

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 - Marseille

ANNONCES

Annonces Anglaises, la ligne : 1 fr. - Réclames : 1.75 - Faits divers : 0.25
Après Chronique Locale, la ligne : 5 fr. - Chronique Locale : 10 fr.
Les insertions sont exclusivement reçues
A Marseille : Chez M. G. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux
A Paris : A l'agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

Sur un mot de M. Wilson

Revenant sur une idée qui lui est chère et qu'il avait déjà mise en lumière dans ses récents messages au Congrès américain, le président Wilson a dit ces jours-ci encore : « Ma conviction est que l'effroyable guerre actuelle n'aurait jamais éclaté si toutes les nations européennes avaient un régime démocratique comme nous en avons un, comme la France et l'Angleterre en ont un en Europe. La guerre a éclaté par la volonté de certains gouvernements autocratiques contre la volonté des peuples. »

Il y a dans ces paroles une vérité que l'on pourrait appeler une vérité d'évidence : à savoir que, lorsqu'un pays vit sous un régime d'autocratie, il est plus facile que ce pays se transforme en un instrument d'agression. Là où le peuple n'a pas le droit de faire entendre sa voix, un monarque d'humeur belliqueuse à toute latitude peut précipiter les populations dont il est le maître absolu dans les plus monstrueux conflits de la violence. Sur l'ordre du chef, les esclaves se jettent servilement dans l'abîme sinistre. Et c'est la catastrophe.

Cependant, il faut prendre garde que, si elle était prise au pied de la lettre, cette indéfinissable vérité risquerait de fausser le jugement de l'histoire sur les responsabilités qui sont à l'origine de la guerre actuelle.

En parlant des nations européennes qui n'ont pas un régime démocratique et qui doivent être considérées comme responsables de la guerre, le président Wilson pense surtout à l'Allemagne. L'empire allemand possède bien un Reichstag, mais le Reichstag n'est qu'une ombre vaine et débile de représentation nationale. C'est le kaiser qui la-bas est le maître, et le seul maître, les ministres, depuis le plus petit sous-secrétaire d'Etat jusqu'au chancelier lui-même, n'étant que des sortes de commis à son service. Le jour où Guillaume II a voulu la guerre, la guerre est donc devenue inévitable. Et cela suffirait à justifier la thèse de M. Wilson.

Mais il importe d'ajouter que, en l'espèce, la volonté du kaiser n'a fait que traduire la volonté de son peuple. La catastrophe a donc été déclenchée par la volonté toute puissante du Maître en conformité avec les sentiments les plus certains des populations de l'empire. Elle ne l'a pas été contre la volonté du peuple.

Le principe posé par le président des Etats-Unis reste vrai en thèse générale. Il est exact que, si toutes les nations se trouvaient régies par un système démocratique, les guerres deviendraient moins fréquentes. On ne saurait contester qu'un souverain qui tient toutes les décisions d'un grand pays en ses mains constitue un danger permanent pour la paix du monde. Mais en laissant à Guillaume II sa part personnelle — déjà si lourde ! — de responsabilité, il faut éviter de laisser dans l'ombre les très réelles et très larges responsabilités collectives qui pèsent sur toute l'Allemagne.

Tous les Boches aspiraient à la guerre comme leur empereur. Tous les Boches ont acclamé d'enthousiasme l'appel aux armes. Enfin, tous les Boches se sont lancés avec la même exaltation fiévreuse et avec la même exaspération de férocité dans toutes les horreurs sanglantes de la lutte. La guerre ne leur pas été imposée : ils l'ont appelée de leurs acclamations.

L'histoire sera obligée de reconnaître qu'elle a été pour toute l'Allemagne une guerre populaire. Et il est mani-

festé qu'elle l'est beaucoup moins aujourd'hui, parce que les Boches ont fini par se rendre compte qu'ils ont manqué leur coup. Mais leurs regrets tardifs ne parviendront pas à atténuer leurs responsabilités, qui demeurent accablantes.

Pour devenir une nation pacifique, le peuple allemand n'a pas besoin seulement de se débarrasser de son régime d'autocratie : il faudra encore qu'il se libère de sa triste mentalité de déloyauté et de violence, il faudra qu'il élimine de son organisme tous les abominables virus des empoisonneurs pangermanistes l'ont intoxiqué à plaisir. Jusque-là, avec ou sans kaiser, il continuera d'être un danger pour la paix du monde.

CAMILLE FERDY.

PROPOS DE GUERRE

Ingratitude

M. Edouard Herriot, ministre « taxateur et restricteur », s'est écrit avant-hier du haut de la tribune :

Nous sommes arrivés à un point où, de toute évidence, le facteur économique va avoir autant d'importance ou presque, que le facteur militaire dans la conclusion de la guerre. Nous savions cela, mais il n'était pas inutile qu'un ministre « responsable » le répète. Il y a comme cela des vérités qu'à certains moments on aime à entendre dire par ceux-là même qui doivent être les premiers à les connaître et les méditer.

Le fâcheux, ce qui fait une petite tache dans l'idyllique discours de notre grand Restricteur national — qui ne s'est pas ménagé les approbations — c'est qu'il a dit encore, en s'adressant à la Chambre attentive :

« Si comme serviteur de ce pays je puis obtenir votre confiance, je pourrai braver les caprices et les assauts de l'opinion. »

Le distingué maire de Lyon est dur pour l'opinion publique qui lui a fait une si belle confiance. Si j'étais député (ce que je ne souhaite pas) et que j'eusse été présent à la séance d'avant-hier, je me serais levé de mon banc et, respectueusement, j'aurais demandé à l'héritier historique de Juliette Récamier ce qu'il entendait par les caprices et les assauts de l'opinion.

Vraiment, les termes sont un peu vifs pour une personne (c'est de l'opinion publique que je parle) pour une personne qui, depuis des mois, se montre d'une sagesse que j'ose qualifier d'exemplaire. On lui a fait subir toutes les compressions, on lui a imposé tous les régimes et jamais elle ne s'est montrée si docile, si résignée. Comme malgré tout elle est femme et a ses petits nerfs, de temps en temps elle manifeste une petite crispation qui ne va jamais jusqu'à la crise de nerfs.

Le pire qu'elle se soit permis, et avec une modération que la vigilante Anastasie se charge d'ailleurs de maintenir, c'est de demander un peu plus de ménagement et un peu plus de suite dans les idées et l'on conviendrait que ce n'était ni très méchant, ni exagéré. Elle a fait, cette pauvre Opinion Publique, toutes les concessions à tous ceux qui, tour à tour, ont eu mission de la satisfaire ; elle a passé sur bien des erreurs, excusé bien des fautes, avec cet espoir ancré en elle que les hommes nouveaux peuvent des choses nouvelles. Elle a été très souvent déçue et a eu le bon goût de se taire ou de rester calme. Et voici qu'on l'accuse de caprices comme une petite fille mal élevée ! Ce n'est pas très gentil cela, Monsieur Herriot, et ça n'est pas très juste.

L'Opinion Publique en France est une bonne fille qui se laisse faire quand on la ruoie un peu, même quand on lui met la main sur la bouche au nom de son propre intérêt, mais elle est sensible à l'ingratitude et, contrairement à la femme de Spangarelle, elle n'aime pas à être battue même avec des fleurs de rhétorique.

ANDRÉ NÉGIS.

LA VIE CHÈRE

Un exemple à suivre

Chalon-sur-Saône, 10 Mars.
Le prix du beurre ayant été taxé à 2 fr. 45 la livre par le préfet de Saône-et-Loire, un certain nombre de fermiers et fermières de Charolais et de la Bresse ont trouvé ce prix trop rémunérateur et ils ont décidé de ne pas le vendre que 2 fr. 25 la livre pour faire bénéficier les ménagères du pays de la différence de 20 centimes.

promenade peut moins facilement justifier l'emploi de votre temps.

« Après tout, peut-être, me trompé-je... peut-être allez-vous me désigner plusieurs témoins à décharge... »

« Sa phrase avait une tournure interrogative. Aussi Georges répondit-il aussitôt :

« Je n'ai pas de témoins à décharge à citer. »

« Oui, c'est bien ce que je disais, dit M. Juliot. Et, prenant un air faussement contrit, il ajouta :

« Ah ! Vous aurez de la peine à faire admettre aux jurés que vous n'êtes pas le coupable. »

« Songez donc à l'innanité de votre système de défense... Vous vous contentez de nier sans justifier vos dénégations. Vous invoquez un alibi et vous êtes incapable de le prouver. »

« Comparez à cette défense illusoire les armes terribles que possède l'accusation et qui sont, d'une part, les témoignages dont je viens de vous entretenir, d'autre part, les preuves accablantes trouvées chez vous : l'uniforme, le sac à appareil photographique, et aussi ces imprimés, en apparence insignifiants, mais qui établissent nettement que vos théories sont en rapport avec vos actes... Et cela, voyez-vous, c'est plus probant que le reste. »

En prononçant ces dernières paroles, le chef de la Sûreté avait pris les brochures retirées du ballot en même temps que l'uniforme et les avait regardées avec intérêt.

Celui-ci y jeta un rapide regard.

Il lut les titres suivants :

« La Société future. Ni maîtres ni esclaves. Le Grand Rien. Andriché. »

952^e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 10 Mars.

Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :
Au sud de l'Avre, nous avons effectué, dans la journée d'hier, divers coups de main qui nous ont permis d'infliger des pertes à l'ennemi et de ramener des prisonniers. A l'est d'Armancourt, notamment, nos détachements ont pénétré dans la troisième tranchée allemande, complètement bouleversée par nos tirs d'artillerie.

Au nord-est de Soissons, vers Crouy, au cours d'une incursion dans les lignes allemandes, nous avons fait une dizaine de prisonniers.

Deux tentatives ennemies sur nos petits postes de la région de Reims ont échoué sous nos feux.

En Champagne, la nuit a été marquée par une lutte acharnée en quelques points du front : butte du Mesnil-Maisons-de-Champagne.

Les Allemands ont tenté, à plusieurs reprises, de nous reprendre les tranchées que nous avons conquises. A la gauche du secteur, après des alternatives d'avance et de recul, nous avons finalement rejeté l'ennemi et réalisé des progrès.

Sur la droite du secteur, les tentatives des Allemands ont été brisées par nos feux et nous avons maintenu toutes nos positions.

Sur la rive droite de la Meuse, les Allemands ont de nouveau attaqué les tranchées, reprises par nous au nord du bois des Caurières. Nos contre-attaques immédiates ont refoulé l'adversaire des quelques éléments de tranchées où il avait réussi à pénétrer tout d'abord.

Rien à signaler sur le reste du front.

Les Réserves financières des Etats-Unis à la disposition de l'Entente

Londres, 10 Mars.

Commentant le retrait des mesures prises par le Conseil fédéral des réserves l'autonomie financière, le correspondant du Morning Post à Washington écrit :
Le Conseil fédéral des réserves s'est rendu compte en novembre dernier, peu de temps après avoir pris sa décision, qu'il avait commis une erreur en avisant les banques américaines de ne pas acheter de titres d'emprunt étrangers et d'autres valeurs étrangères. Le Conseil fédéral des réserves estime aujourd'hui que les importations d'or faites par les Alliés ont créé une base de garantie suffisante. Les banques américaines ne peuvent que trouver un avantage à participer à des emprunts étrangers. Toutefois, on ne saurait douter que la rupture des relations diplomatiques avec l'Allemagne et les chances croissantes de guerre entre les Etats-Unis et l'Allemagne aient contribué à la nouvelle décision du Conseil fédéral des réserves. Désormais les réserves financières de l'Amérique, sans aucun assésiment, seront placées à la disposition des Alliés.

Les Crimes de l'Allemagne

Les avions allemands lancent sur la Somme des bombes empoisonnées

Amiens, 10 Mars.

La Préfecture de la Somme a communiqué aux journaux d'Amiens l'avis suivant :
Gare aux bombes ! Il s'agit de ceux que les Boches lancent du haut de leurs avions dans les lignes britanniques. Les Austro-Boches se sont, dit-on, signalés, un dernier jour, par une action, par des libellés de la même genre.

« Une analyse bactériologique, ces présents tombés du ciel, contenaient des cultures virulentes de choléra, peste, dysentérie, etc. Nos populations civiles de la zone des armées, si fréquemment visitées par les avions allemands, ont été, de ce fait, menacées de graves dangers. Les avions pourraient faire sur le sol, après les incursions aériennes de nos ennemis, il serait même très désirable que toute cette consigne fût apportée, soit directement au bureau de police, soit au laboratoire de bactériologie, où elle serait soumise à un examen du contenu. »

« Parents ! Recommandez expressément à vos enfants de ne plus ramasser aucun bonbon à terre. C'est une précaution d'autant plus indispensable, que les Allemands, pour endormir les soupçons, sèment tout d'abord des bombes de tous points succédant. »

Ce que veulent les Allemands après... leur victoire

Lausanne, 10 Mars.

Voici d'après le Volksfreund de Brunswick, de quelle façon le prince Frédéric-Loewenstein comprend le paiement d'une indemnité de guerre : Pour éviter le retour d'une nouvelle guerre, nous avons, dit-il, le devoir de nous fortifier de telle manière que personne au monde ne songe plus désormais à nous attaquer. Si la paix venait à être signée à bref délai, la situation de l'Allemagne ne serait pas améliorée par le paiement de la somme de 10 milliards que nous demandons. On trouverait pas des leur retour une occupation par suite du manque de matières premières. Il est donc indispensable que le vainqueur — et ce vainqueur ce sera nous — exige qu'une partie de l'indemnité de guerre lui soit payée en nature et matières premières de toutes sortes et que ce soit la clause essentielle du traité de paix.

De la sorte, l'Angleterre nous fournirait de la laine et des étoffes, le Canada des vivres, du miel, du cuir, des ossements et des viandes frigorifiées, les colonies anglaises nous donneraient des graisses, des huiles, du caoutchouc et du riz.

« A la France nous demanderions des huiles, du phosphate, du liège d'Algérie et des produits de ses colonies. »

En Italie, nous trouverions des céréales et du blé brut. En Russie, du blé, de l'or, du platine et du lin.

« Seul ce moyen assurerait d'une façon certaine à notre pays une ère immédiate de prospérité et prouverait au peuple d'être surchargé d'impôts. »

IL Y A UN AN

Samedi 11 Mars

A l'ouest de la Meuse, le bombardement avec des obus de gros calibre a continué avec intensité au cours de la journée; l'ennemi a multiplié les actions d'infanterie entre Déthincourt et la Meuse.

Ses attaques ont été repoussées, sauf dans le secteur du bois des Corbeaux où l'ennemi a pu prendre pied.

A l'est de la Meuse, à la suite d'une violente lutte d'artillerie engagée dans la région du bois d'Armancourt, les ennemis ont pénétré dans une redoute à l'ouest contre-attaque les a immédiatement rejetés.

En Woivre, l'ennemi a occupé le village de Fresnes, après un combat qui lui a coûté des pertes importantes.

« Au grand quartier général français se tient un important Conseil militaire des Alliés. »

LA GUERRE

L'activité reprend sur notre Front

L'ALLEMAGNE VEUT TENTER UN DERNIER EFFORT

Paris, 10 Mars.

La sous-Commission mixte de l'armée et de la marine s'est réunie sous la présidence de M. Paul Doumer. Elle a entendu une communication de M. Lucien Hubert, concernant l'utilisation à terre des canons de la marine et une autre de M. d'Estournelles de Constant, au sujet de la guerre sous-marine.

LA SITUATION

— De notre correspondant particulier —

Paris, 10 Mars.

On s'est battu, hier, sur deux points de notre front : en Champagne et à la lisière nord-est du bois des Caurières. Dans ce secteur, l'ennemi a fait un effort violent pour nous reprendre les tranchées que nous avons ces jours-ci conquises.

La lutte a passé par des alternatives diverses. Finalement, nous sommes restés maîtres des positions si durement disputées. Cet acharnement des Allemands est à retenir. La veille, ils avaient tenté un assaut contre nos tranchées avancées des Caurières. Nos tirs d'artillerie les avaient refoulés en désordre.

Cet échec ne les a pas découragés, comme on voit. Ils ont perdu beaucoup de monde dans ces deux affaires.

Entre Oise et Aisne, notre artillerie arrose sans discontinuer les positions ennemies. Nos reconnaissances ont constaté la destruction des tranchées boches. Au sud de la Somme, l'ennemi a enregistré un nouvel échec près de la Maisonnette. Les Anglais ont fait des prisonniers et réalisé une avance intéressante.

L'ennemi paraît activer ses préparatifs en vue d'opérations autrement vastes. Une fois encore, il vient de fermer la frontière hollandais-belge en vue de dissimuler ses concentrations de troupes.

« On remarque beaucoup les coups de sonde de l'ennemi au sud d'Ypres, dans le secteur tenu par les armées du prince de Wurtemberg. »

D'autre part, on signale la présence du kaiser à son quartier général de Charleville. Tout s'accorde pour faire supposer de la part de l'ennemi l'intention d'une action décisive, qui sera certainement appuyée par une sortie de la flotte allemande et coïncidera probablement avec une attaque en force des Autrichiens dans le Trentin.

A mesure que le monde entier se presse contre l'Allemagne, les fronts de bataille paraissent sur le point de s'embraser d'un bout à l'autre.

MARIUS RICHARD.

Les Pertes de la Marine marchande allemande

Genève, 10 Mars.

On mande de Berlin que dans la conférence sur la restitution de la marine de commerce allemande, le syndicat de l'Association des Armateurs du Weser a déclaré que les pertes de la marine marchande allemande se montaient jusqu'à présent à 1.300.000 tonnes d'une valeur de 840.000.000 de marks.

L'Allemagne menacée par le monde entier

Lausanne, 10 Mars.

La Voix du Peuple, de Mannheim, publie un article qui a pour titre « Le monde entier en marche contre l'Allemagne. »

L'auteur de l'article, après avoir constaté la rupture avec l'Amérique, écrit :
« Nous assistons aujourd'hui à une crise ministérielle suédoise qui met en danger la neutralité de la Suède. Une rupture entre l'Allemagne et la Chine est imminente. L'influence de la diplomatie allemande est énorme. »

« N'est-il pas étrange que le criminel suppose ne soit pas parvenu à se procurer la clé du logement où vous restiez depuis des années, et que par contre, il ait en très facilement celle d'un logement où vous n'êtes que depuis quelques jours ? »

« Hein ! que dites-vous de cela ? »

Georges secoua la tête d'un air égaré.

« De nouveau, ses pensées se mêlaient, se confondaient. Il réussit à dire encore :
« Monsieur le chef de la Sûreté, je vous en conjure, ne vous faites pas une opinion définitive sur tout ce que vous avez appris ce soir, sans que j'ai eu le temps de discuter, à un bon, tous les faits qui, je le redis, sont si étranges. »

« En ce moment, j'en suis incapable, car je suis vraiment fort bouleversé par la soudaineté d'une accusation aussi terrible. »

« Mais demain, quand j'aurai rassemblé mes esprits, je serai tout à fait en état de me défendre... et alors en pleine possession de mes moyens, je ne doute pas d'arriver à mon entière justification. »

« Je vous le souhaite, fit ironiquement M. Juliot... Mais ce n'est pas moi qui aurai le plaisir d'entendre cette justification, car demain votre affaire sera déjà confiée à un juge d'instruction. »

« Sur ces mots, le magistrat se levait et faisait un signe aux deux inspecteurs qui avaient assisté à l'interrogatoire de Georges et qui l'entraînaient aussitôt hors du cabinet. »

« A ce moment, dix heures sonnaient à la pendule placée sur la cheminée du chef de la Sûreté. »

Maxime LA TOUR.

(La suite à demain.)

Feuilleton du Petit Provençal du 11 Mars

— 80 —

La Petite Magg

DEUXIÈME PARTIE

L'Attentat du Métro

« Monsieur le chef de la Sûreté, je proteste formellement contre cette accusation... Je n'ai commis aucun attentat, pour cette excellente raison qu'à l'heure indiquée, j'étais, je vous l'ai dit, sur le chemin de Montrouge. »

« Admettons-le, fit le chef de la Sûreté, avec un sourire entendu... En ce cas, qu'allez-vous faire à Montrouge ? »

« Ma promenerie, comme tous les soirs. »

« N'est-il pas logique que j'éprouve, après une journée passée dans une atmosphère particulièrement viciée, le besoin de prendre l'air ? »

« Mais si... mais si... la question n'est pas là... et je reconnais volontiers que vous aviez parfaitement le droit d'aller faire un tour à Montrouge... ou ailleurs... Je regrette seulement — pour vous, bien entendu — qu'il se soit agi d'une simple promenade. »

« Comment cela ? »

« Dame... si vous étiez allé faire une course quelconque, vous pourriez citer des personnes qui vous auraient vu... auxquelles vous auriez eu affaire... tandis qu'une

l'affaire a été, selon l'argot militaire, un « coulage » absolu, et nos reconnaissances et patrouilles ont été efficaces que la sécurité des mers a été maintenue.

Le Blocus et les Neutres

Est-ce une recrudescence de l'Allemagne ?

Zurich, 10 Mars. — Dans un article intitulé « Urrait-il une recrudescence », la *Suedische Zeitung* fulmine contre les négociations qui se poursuivent actuellement entre l'Allemagne et la Hollande, en vue d'assurer la libre circulation des navires de la *Holland America Line*.

« Les facilités que l'on veut accorder à cette compagnie, dit ce journal, constituent un trait dans notre blocus. Notre gouvernement ne songe qu'à manager les neutres. Quand persécuterons-nous d'abord à nos propres intérêts ? Le but n'est pas de gagner, mais de contraindre à nous pour jamais atteint, si nous ne menons pas cette guerre suivant les indications qui figurent dans notre note du 17 février. »

La Haye, 10 Mars. — Les autorités hollandaises ont été informées par l'Allemagne qu'à partir du 15 mars on garantirait aux navigateurs hollandais une sécurité absolue à l'égard d'une bande de mer du Nord allant de la Hollande à la Norvège.

La Hollande n'admet pas dans ses ports les navires marchands armés

New-York, 10 Mars. — Le correspondant à Berlin des journaux de Hearst radiotélégraphie à la date du 8 mars :

« Le service de commerce *Princess-Mellita*, arrivé jeudi en Hollande a été prévenu par les autorités hollandaises qu'il serait interné comme navire de guerre parce qu'il était armé. »

Après avoir été gardé militairement pendant la nuit, le lendemain matin, il a été à la mer sans canons et ses munitions. Il lui a été permis de continuer son voyage jusqu'à Rotterdam.

Le gouvernement hollandais maintient ses déclarations sur la neutralité, tout navire armé est un navire de guerre et les navires armés ne sont pas autorisés à entrer dans les eaux territoriales hollandaises, sauf en cas d'extrême danger. Les cas de malade ou de manque d'eau ne peuvent être invoqués.

La Haye, 10 Mars. — Le navire anglais *Princess-Mellita*, qui est arrivé jeudi en Hollande a été aussitôt prévenu par les autorités que, étant armé, elles se voyaient obligées de l'interner comme navire de guerre. Le capitaine de ce navire, le capitaine de la *Princess-Mellita* a fait tout ce qu'il a pu pour se défendre, mais il a dû accepter la neutralité et se voir interdire de continuer son voyage jusqu'à Rotterdam.

Cette décision du gouvernement hollandais est en conformité avec les déclarations qu'il a faites sur la neutralité, et suivant lesquelles tous les navires marchands armés sont considérés comme navires de guerre et ne sont autorisés à entrer qu'en cas d'extrême danger dans les eaux territoriales hollandaises. — Radio.

Le Conflit germano-américain

L'armement des navires américains

Washington, 10 Mars. — Une communication officielle annonce que le président Wilson a décidé de réunir une session extraordinaire du Congrès à la date du 15 mars. Le Congrès sera convoqué à la date du 15 mars. Le président a décidé de réunir une session extraordinaire du Congrès à la date du 15 mars. Le Congrès sera convoqué à la date du 15 mars.

Les canons destinés à l'armement des vaisseaux marchands sont déjà réunis dans les chantiers navals de l'Atlantique. Tout est prêt pour exécuter la politique de M. Wilson. Le ministre de la Marine a donné aux journaux de ne pas donner de renseignements sur l'armement. Le ministre a déjà demandé aux Compagnies de télégraphie de supprimer les messages de guerre et les messages relatifs à la guerre dans les deux directions.

Les bateaux partiront armés

Washington, 10 Mars. — On a appris définitivement que le gouvernement armera immédiatement quelques bateaux allant dans la zone sous-marine.

Les arrangements préliminaires terminés, on pense que les bateaux seront prêts à partir très prochainement.

Le gouvernement ne publiera pas le nom des bateaux qui armeront.

Un crédit de 10 millions de dollars a été voté de toute publication.

M. Wilson a signé, dans son lit, la proclamation d'une session extraordinaire du Congrès pour le 15 mars.

Le président a immédiatement donné des ordres au ministre de la Marine pour armer les vaisseaux.

Nouvelles découvertes

Londres, 10 Mars. — On mande de New-York au *Daily News* que les derniers complots allemands découverts aux Etats-Unis ont causé une émotion extraordinaire. Il s'agit de l'établissement dans certaines localités importantes de New-York, de terrasses que l'on suppose destinées à l'emplacement de canons.

La presse se montre très sceptique et la police se montre très active. On prétend que le docteur Seckuma avait acheté des terrains à proximité de l'école militaire de West-Point et que les réservoirs d'Asokan qui fournissent à cette école l'eau potable, ont été fournis à Seckuma pour l'acquisition de ces terrains afin de créer une colonie de maisons de campagne, mais la nature même du sol montre l'insuffisance de ces réservoirs. Les agents du service secret pensent que cet emplacement devait être utilisé par les terroristes en cas de guerre avec l'Allemagne.

La Mort de Zeppelin

Les condoléances de Guillaume

Genève, 10 Mars. — A l'occasion de la mort du comte Zeppelin, l'empereur allemand a adressé au chancelier de Bellevue, le télégramme de condoléances suivant :

« C'est avec un profond regret que je viens d'apprendre la mort de votre époux le général de cavalerie, comte Zeppelin. Si je n'étais personnellement le plus grand deuil de la perte de cet homme distingué, par de nombreuses qualités et de son œuvre, je ne pourrais pas vous dire combien je suis personnellement affecté par la mort de ce grand homme. »

Disparu au milieu de la grande guerre, à laquelle il a pu prendre part avec toute l'efficacité et de succès pour abattre l'ennemi, il ne lui a malheureusement pas été donné de prendre part aussi personnellement à la lutte finale. Mais son œuvre sera poursuivie dans le même esprit par l'armée et la marine. Que le Tout-Puissant vous accorde ses consolations dans la grande douleur que vous cause la perte de ce grand homme. La gloire sera impérissable et de lui gardera toujours un souvenir élevé et fidèle.

Hindenburg se lamente

Bâle, 10 Mars. — On mande de Berlin :

« La Gazette de l'Allemagne du Nord publie un article nécrologique d'Hindenburg et

visiter quinze camps principaux et deux camps de travail. Il s'est refusé pour des raisons militaires, à toute visite des territoires occupés par les armées allemandes.

Le ministre de la Guerre allemand a persisté dans son refus. Il a autorisé seulement une visite limitée des camps et des places de travail. C'est pourquoi les délégués déclarent avoir renoncé à faire une visite systématique de ces camps et s'être bornés à des sondages.

L'enquête réduite aux seuls camps dont l'autorité allemande a permis la visite, ne saurait avoir la même valeur probante que celle qui a été conduite en France au gré exclusif des délégués. Cependant, le peu que l'on sait sur la lettre par la protestation d'un jugement sévère sur le traitement des prisonniers français en Allemagne. C'est pourquoi, M. le marquis de Vogüé était venu en Suisse à la veille de la publication suivante : Cette publication nous apporte cette lumière que nous avions le droit de réclamer. Elle nous permet d'affirmer que les conditions de travail des prisonniers allemands du 12 juillet 1916 furent les plus inhumaines, ne s'appliquant en rien à la France.

Nous établissons devant Dieu, devant les hommes et devant l'histoire, à qui incombe la responsabilité d'avoir introduit dans l'Europe chrétienne et civilisée, froidement et sans pitié, les méthodes de travail des prisonniers aux barbares, des raffinements de cruauté qui nous ramènent aux plus sombres jours de l'histoire de l'humanité.

Nous établissons avec confiance au jugement de la conscience universelle.

Le comte est mort de dépit

Philadelphie, 10 Mars. — La comtesse Anna Dagenfeld, épouse du comte Zeppelin, a déclaré que la dernière lettre qu'elle avait reçue de son oncle par le sous-marin *Deutschland*, exprimait ses regrets de ne pas avoir pu aller en France et obtenir tous les résultats qu'il avait accomplis dans leurs raids sur l'Angleterre.

La comtesse Dagenfeld déclare qu'à son avis, la mort du comte Zeppelin est due à la déception que lui avait causée l'échec de ses machines aériennes.

LA GUERRE EN ORIENT

En Perse

Les Turcs avouent la perte d'Hamadan

Genève, 10 Mars. — Les Turcs se décident à avouer leur recul en Perse, à Hamadan.

Les Russes en Perse

Téhéran, 10 Mars. — La légation de Russie a informé le président du Conseil de Perse que les troupes russes avaient occupé Bidjar, Samarra, Bagdad, Kenghever et Dowlatabad, et il a invité le gouvernement persan à reprendre possession de ces villes actuellement évacuées par les troupes ennemies.

Sur le front italien

En vue de la prochaine offensive

Milan, 10 Mars. — On confirme de source autorisée que le général Conrad von Hotzendorf a pris ou va prendre sous son commandement de l'armée autrichienne devant le front italien. De grandes concentrations de troupes sont opérées dans le Carso, évidemment en vue de l'offensive que les Italiens pourraient attendre. On ne croit pas, en effet, que les Autrichiens tentent un gros effort de ce côté.

L'Echange des blessés

entre l'Italie et l'Autriche

Berne, 10 Mars. — Un convoi de grands blessés italiens venant d'Autriche, et comprenant 314 hommes, dont 33 officiers, traversera le Tessin aujourd'hui samedi. Demain dimanche passera un convoi autrichien de 270 soldats et d'une trentaine d'officiers.

Une Opinion allemande

La guerre a coûté 15 millions de vies humaines

Zurich, 10 Mars. — L'ancien secrétaire d'Etat aux colonies et ex-chef de la propagande allemande en Amérique, le docteur Dernburg, s'est livré dernièrement à une réunion du parti radical du canton de Zurich, à une petite manifestation oratoire, au cours de laquelle il a crié son chagrin de voir la guerre se prolonger.

Le docteur Dernburg qui sait évidemment à quel point il est en danger, a déclaré que le conflit actuel avait déjà coûté la vie à quinze millions d'hommes. Il s'est ensuite écrié : « Si la guerre continue, il y aura encore de simples conventions ne devant pas ébranler la puissance militaire et le droit de libre disposition de l'empire allemand. »

L'Assemblée, hâtée par la sagacité politique de Dernburg, éclata en longs applaudissements.

L'Allemagne a perdu plus de 4 millions d'hommes

Paris, 10 Mars. — Les listes officielles des pertes des armées allemandes publiées en février contiennent les chiffres suivants : tués, 13.811 ; blessés, 41.292 ; disparus, 12.629. Ces chiffres ne rapportent aux opérations de janvier. Le total des pertes allemandes, depuis le début des opérations jusqu'au 31 janvier, est de 1.021.472 ; blessés, 2.603.020 ; disparus, 572.789 ; total, 4.197.281.

Le Régime des Prisonniers français en Allemagne

Paris, 10 Mars. — La Commission des prisonniers de guerre, réunie au ministère de l'Instruction Publique, a tenu sa dernière séance. Elle a reçu une communication de l'état des négociations engagées au sujet de l'internement en Suisse des pères de familles nombreuses et de ceux de ceux de captivité.

La Commission, saisie de nombreuses réclamations concernant la correspondance des prisonniers de guerre français envoyés dans des camps de captivité, a décidé de saisir cette situation n'étant pas modifiée avant le 30 mars prochain, des mesures de réciprocité devraient être prises à l'égard des prisonniers de guerre allemands.

La Commission a reçu en outre communication des démarches effectuées en vue de l'organisation d'un hôpital réservé aux internés français en Suisse, à Fribourg.

Une protestation de la Croix-Rouge

Paris, 10 Mars. — Les traitements inhumains infligés aux prisonniers de guerre dans les camps de captivité ont provoqué des protestations du Comité international de la Croix-Rouge. La Croix-Rouge Française s'est associée à ces protestations par une lettre de son président, le marquis de Vogüé, qui, se basant sur des témoignages authentiques, rejette la responsabilité de ces pratiques inhumaines sur l'Allemagne. Mais les tentatives de la Croix-Rouge allemande pour laver l'Allemagne de l'accusation qui pèse sur elle. Voici les principaux passages de la lettre adressée par le Comité international de la Croix-Rouge à la Croix-Rouge Française, le 10 mars 1917 :

« Le Comité international de la Croix-Rouge s'est demandé si la France employait des pratiques de nature à autoriser l'Allemagne à faire usage de représailles. Les délégués choisis et accrédités par les gouvernements français et allemand ont fait des enquêtes dont les rapports ont été publiés et ont été admis par le Comité international. Ce sont ces documents qui conviennent d'examiner et dont la précision ne laisse place à aucune incertitude. »

Après cette exposition, le Comité français poursuit :

« Des délégués ont affirmé qu'il n'est rencontré en France toutes les autorisations permises et qu'il n'est accompli leur mission de la façon la plus complète, sans aucune restriction ; ils ont affirmé en même temps la correction du régime des prisonniers sur tout le territoire de la République, y compris l'Afrique du Nord et ont rendu hommage à l'empressement des officiers français à donner satisfaction à toutes les réclamations qui leur étaient adressées. En ce qui concerne l'Allemagne, les délégués ont déclaré que le gouvernement allemand a autorisé à

visiter quinze camps principaux et deux camps de travail. Il s'est refusé pour des raisons militaires, à toute visite des territoires occupés par les armées allemandes.

Le ministre de la Guerre allemand a persisté dans son refus. Il a autorisé seulement une visite limitée des camps et des places de travail. C'est pourquoi les délégués déclarent avoir renoncé à faire une visite systématique de ces camps et s'être bornés à des sondages.

L'enquête réduite aux seuls camps dont l'autorité allemande a permis la visite, ne saurait avoir la même valeur probante que celle qui a été conduite en France au gré exclusif des délégués. Cependant, le peu que l'on sait sur la lettre par la protestation d'un jugement sévère sur le traitement des prisonniers français en Allemagne. C'est pourquoi, M. le marquis de Vogüé était venu en Suisse à la veille de la publication suivante : Cette publication nous apporte cette lumière que nous avions le droit de réclamer. Elle nous permet d'affirmer que les conditions de travail des prisonniers allemands du 12 juillet 1916 furent les plus inhumaines, ne s'appliquant en rien à la France.

Nous établissons devant Dieu, devant les hommes et devant l'histoire, à qui incombe la responsabilité d'avoir introduit dans l'Europe chrétienne et civilisée, froidement et sans pitié, les méthodes de travail des prisonniers aux barbares, des raffinements de cruauté qui nous ramènent aux plus sombres jours de l'histoire de l'humanité.

Nous établissons avec confiance au jugement de la conscience universelle.

Un Transport anglais coulé dans un Abordage

SIX CENT VINGT-CINQ VICTIMES

Le Cap, 10 Mars. — Cet après-midi, le général Botha a annoncé au Parlement que le transport anglais *Mendi*, qui transportait le dernier contingent de travailleurs sud-africains pour la France, approchant, le 21 février, de la côte française, se dirigeait vers Le Havre, lorsque, au milieu du brouillard, il fut heurté par un autre vapeur et coula en vingt-cinq minutes. On compte 250 victimes.

Six cent vingt-cinq hommes, dont dix Européens, ont péri.

Deux cent trois, dont 12 Européens, ont été sauvés.

L'Assemblée des Chambres de Commerce

Paris, 10 Mars. — Les présidents des Chambres de Commerce de France sont convoqués à une assemblée qui se tiendra à Paris, le samedi 24 mars, et aura pour objet de discuter les questions de grande importance de problèmes économiques soulevés par les Chambres de Commerce de Marseille, Orléans, Lyon, Niort, Combrailles, Clermont, Meaux.

L'Assemblée se préoccupera également des mesures à prendre en vue de faciliter, pour l'après-guerre, le développement de la vie économique de la France et de son expansion commerciale et industrielle au dehors.

Le Groupe de l'Action régionaliste

Hier après-midi a eu lieu dans le local du Groupe, 69, rue Saint-André, sous la présidence de M. Marius Dubois, une réunion du Groupe de l'Action régionaliste.

Cette réunion était la première à laquelle étaient conviés les nombreux adhérents venus depuis la fondation du groupe remonter à l'origine de ce mouvement. Les membres y assistaient, c'est-à-dire la moitié environ des adhérents.

En une allocution très claire et très élogieuse, M. Marius Dubois remercia tous les collaborateurs du groupe, rappela le but de son action, précisa la marche générale des travaux à venir. Ensuite M. Crémieux, entouré de 10 heures, a lu un rapport sur « les exécutifs du centralisme et la nécessité d'une action régionaliste » a donné lecture de ce rapport admirablement documenté, égayé d'anecdotes et de faits, et a conclu par la nécessité d'une action énergique et continue.

L'insertion de ce rapport aux prochains cahiers du groupe a été décidée. Il a été également décidé après vote que les réunions auraient lieu, jusqu'à nouvel ordre, le samedi à 5 heures, et que les réunions se feraient par la voie de la presse.

Cette première réunion, qui était en somme une prise de contact, permet de mieux augurer des réunions qui suivront. — N.

La Provence au maréchal Joffre

LES SOUSCRIPTIONS DES COMMUNES

Le Comité constitué par la Revue « Le Feu » à l'effet d'offrir, au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal Joffre a eu le plaisir de recueillir, à tous les Conseils municipaux des départements provençaux une souscription de un centime par habitant de la commune.

Les réponses à cet appel commencent à arriver et nous sommes très spécialement heureux de reproduire la délibération patriotique prise par le Conseil municipal de Gémenos à cette occasion :

« Répondant à l'appel des comités constitués en vue d'offrir au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal de France Joffre, le Conseil municipal de Gémenos, en souvenir du vaillant soldat, a décidé de verser, au nom de la commune, une somme de 10 francs, à l'effet de constituer une épée d'honneur au maréchal Joffre. »

« Les souscriptions des communes de la Provence, au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal Joffre a eu le plaisir de recueillir, à tous les Conseils municipaux des départements provençaux une souscription de un centime par habitant de la commune. »

« Les réponses à cet appel commencent à arriver et nous sommes très spécialement heureux de reproduire la délibération patriotique prise par le Conseil municipal de Gémenos à cette occasion :

« Répondant à l'appel des comités constitués en vue d'offrir au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal de France Joffre, le Conseil municipal de Gémenos, en souvenir du vaillant soldat, a décidé de verser, au nom de la commune, une somme de 10 francs, à l'effet de constituer une épée d'honneur au maréchal Joffre. »

« Les souscriptions des communes de la Provence, au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal Joffre a eu le plaisir de recueillir, à tous les Conseils municipaux des départements provençaux une souscription de un centime par habitant de la commune. »

« Les réponses à cet appel commencent à arriver et nous sommes très spécialement heureux de reproduire la délibération patriotique prise par le Conseil municipal de Gémenos à cette occasion :

« Répondant à l'appel des comités constitués en vue d'offrir au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal de France Joffre, le Conseil municipal de Gémenos, en souvenir du vaillant soldat, a décidé de verser, au nom de la commune, une somme de 10 francs, à l'effet de constituer une épée d'honneur au maréchal Joffre. »

« Les souscriptions des communes de la Provence, au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal Joffre a eu le plaisir de recueillir, à tous les Conseils municipaux des départements provençaux une souscription de un centime par habitant de la commune. »

« Les réponses à cet appel commencent à arriver et nous sommes très spécialement heureux de reproduire la délibération patriotique prise par le Conseil municipal de Gémenos à cette occasion :

« Répondant à l'appel des comités constitués en vue d'offrir au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal de France Joffre, le Conseil municipal de Gémenos, en souvenir du vaillant soldat, a décidé de verser, au nom de la commune, une somme de 10 francs, à l'effet de constituer une épée d'honneur au maréchal Joffre. »

« Les souscriptions des communes de la Provence, au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal Joffre a eu le plaisir de recueillir, à tous les Conseils municipaux des départements provençaux une souscription de un centime par habitant de la commune. »

« Les réponses à cet appel commencent à arriver et nous sommes très spécialement heureux de reproduire la délibération patriotique prise par le Conseil municipal de Gémenos à cette occasion :

« Répondant à l'appel des comités constitués en vue d'offrir au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal de France Joffre, le Conseil municipal de Gémenos, en souvenir du vaillant soldat, a décidé de verser, au nom de la commune, une somme de 10 francs, à l'effet de constituer une épée d'honneur au maréchal Joffre. »

« Les souscriptions des communes de la Provence, au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal Joffre a eu le plaisir de recueillir, à tous les Conseils municipaux des départements provençaux une souscription de un centime par habitant de la commune. »

« Les réponses à cet appel commencent à arriver et nous sommes très spécialement heureux de reproduire la délibération patriotique prise par le Conseil municipal de Gémenos à cette occasion :

« Répondant à l'appel des comités constitués en vue d'offrir au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal de France Joffre, le Conseil municipal de Gémenos, en souvenir du vaillant soldat, a décidé de verser, au nom de la commune, une somme de 10 francs, à l'effet de constituer une épée d'honneur au maréchal Joffre. »

« Les souscriptions des communes de la Provence, au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal Joffre a eu le plaisir de recueillir, à tous les Conseils municipaux des départements provençaux une souscription de un centime par habitant de la commune. »

« Les réponses à cet appel commencent à arriver et nous sommes très spécialement heureux de reproduire la délibération patriotique prise par le Conseil municipal de Gémenos à cette occasion :

« Répondant à l'appel des comités constitués en vue d'offrir au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal de France Joffre, le Conseil municipal de Gémenos, en souvenir du vaillant soldat, a décidé de verser, au nom de la commune, une somme de 10 francs, à l'effet de constituer une épée d'honneur au maréchal Joffre. »

« Les souscriptions des communes de la Provence, au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal Joffre a eu le plaisir de recueillir, à tous les Conseils municipaux des départements provençaux une souscription de un centime par habitant de la commune. »

« Les réponses à cet appel commencent à arriver et nous sommes très spécialement heureux de reproduire la délibération patriotique prise par le Conseil municipal de Gémenos à cette occasion :

« Répondant à l'appel des comités constitués en vue d'offrir au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal de France Joffre, le Conseil municipal de Gémenos, en souvenir du vaillant soldat, a décidé de verser, au nom de la commune, une somme de 10 francs, à l'effet de constituer une épée d'honneur au maréchal Joffre. »

« Répondant à l'appel des comités constitués en vue d'offrir au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal de France Joffre, le Conseil municipal de Gémenos, en souvenir du vaillant soldat, a décidé de verser, au nom de la commune, une somme de 10 francs, à l'effet de constituer une épée d'honneur au maréchal Joffre. »

« Les souscriptions des communes de la Provence, au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal Joffre a eu le plaisir de recueillir, à tous les Conseils municipaux des départements provençaux une souscription de un centime par habitant de la commune. »

« Les réponses à cet appel commencent à arriver et nous sommes très spécialement heureux de reproduire la délibération patriotique prise par le Conseil municipal de Gémenos à cette occasion :

« Répondant à l'appel des comités constitués en vue d'offrir au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal de France Joffre, le Conseil municipal de Gémenos, en souvenir du vaillant soldat, a décidé de verser, au nom de la commune, une somme de 10 francs, à l'effet de constituer une épée d'honneur au maréchal Joffre. »

« Les souscriptions des communes de la Provence, au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal Joffre a eu le plaisir de recueillir, à tous les Conseils municipaux des départements provençaux une souscription de un centime par habitant de la commune. »

« Les réponses à cet appel commencent à arriver et nous sommes très spécialement heureux de reproduire la délibération patriotique prise par le Conseil municipal de Gémenos à cette occasion :

« Répondant à l'appel des comités constitués en vue d'offrir au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal de France Joffre, le Conseil municipal de Gémenos, en souvenir du vaillant soldat, a décidé de verser, au nom de la commune, une somme de 10 francs, à l'effet de constituer une épée d'honneur au maréchal Joffre. »

« Les souscriptions des communes de la Provence, au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal Joffre a eu le plaisir de recueillir, à tous les Conseils municipaux des départements provençaux une souscription de un centime par habitant de la commune. »

« Les réponses à cet appel commencent à arriver et nous sommes très spécialement heureux de reproduire la délibération patriotique prise par le Conseil municipal de Gémenos à cette occasion :

« Répondant à l'appel des comités constitués en vue d'offrir au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal de France Joffre, le Conseil municipal de Gémenos, en souvenir du vaillant soldat, a décidé de verser, au nom de la commune, une somme de 10 francs, à l'effet de constituer une épée d'honneur au maréchal Joffre. »

« Les souscriptions des communes de la Provence, au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal Joffre a eu le plaisir de recueillir, à tous les Conseils municipaux des départements provençaux une souscription de un centime par habitant de la commune. »

« Les réponses à cet appel commencent à arriver et nous sommes très spécialement heureux de reproduire la délibération patriotique prise par le Conseil municipal de Gémenos à cette occasion :

« Répondant à l'appel des comités constitués en vue d'offrir au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal de France Joffre, le Conseil municipal de Gémenos, en souvenir du vaillant soldat, a décidé de verser, au nom de la commune, une somme de 10 francs, à l'effet de constituer une épée d'honneur au maréchal Joffre. »

« Les souscriptions des communes de la Provence, au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal Joffre a eu le plaisir de recueillir, à tous les Conseils municipaux des départements provençaux une souscription de un centime par habitant de la commune. »

« Les réponses à cet appel commencent à arriver et nous sommes très spécialement heureux de reproduire la délibération patriotique prise par le Conseil municipal de Gémenos à cette occasion :

« Répondant à l'appel des comités constitués en vue d'offrir au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal de France Joffre, le Conseil municipal de Gémenos, en souvenir du vaillant soldat, a décidé de verser, au nom de la commune, une somme de 10 francs, à l'effet de constituer une épée d'honneur au maréchal Joffre. »

« Les souscriptions des communes de la Provence, au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal Joffre a eu le plaisir de recueillir, à tous les Conseils municipaux des départements provençaux une souscription de un centime par habitant de la commune. »

« Les réponses à cet appel commencent à arriver et nous sommes très spécialement heureux de reproduire la délibération patriotique prise par le Conseil municipal de Gémenos à cette occasion :

« Répondant à l'appel des comités constitués en vue d'offrir au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal de France Joffre, le Conseil municipal de Gémenos, en souvenir du vaillant soldat, a décidé de verser, au nom de la commune, une somme de 10 francs, à l'effet de constituer une épée d'honneur au maréchal Joffre. »

« Les souscriptions des communes de la Provence, au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal Joffre a eu le plaisir de recueillir, à tous les Conseils municipaux des départements provençaux une souscription de un centime par habitant de la commune. »

« Les réponses à cet appel commencent à arriver et nous sommes très spécialement heureux de reproduire la délibération patriotique prise par le Conseil municipal de Gémenos à cette occasion :

« Répondant à l'appel des comités constitués en vue d'offrir au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal de France Joffre, le Conseil municipal de Gémenos, en souvenir du vaillant soldat, a décidé de verser, au nom de la commune, une somme de 10 francs, à l'effet de constituer une épée d'honneur au maréchal Joffre. »

« Les souscriptions des communes de la Provence, au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal Joffre a eu le plaisir de recueillir, à tous les Conseils municipaux des départements provençaux une souscription de un centime par habitant de la commune. »

« Les réponses à cet appel commencent à arriver et nous sommes très spécialement heureux de reproduire la délibération patriotique prise par le Conseil municipal de Gémenos à cette occasion :

« Répondant à l'appel des comités constitués en vue d'offrir au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal de France Joffre, le Conseil municipal de Gémenos, en souvenir du vaillant soldat, a décidé de verser, au nom de la commune, une somme de 10 francs, à l'effet de constituer une épée d'honneur au maréchal Joffre. »

« Les souscriptions des communes de la Provence, au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal Joffre a eu le plaisir de recueillir, à tous les Conseils municipaux des départements provençaux une souscription de un centime par habitant de la commune. »

« Les réponses à cet appel commencent à arriver et nous sommes très spécialement heureux de reproduire la délibération patriotique prise par le Conseil municipal de Gémenos à cette occasion :

« Répondant à l'appel des comités constitués en vue d'offrir au nom de la Provence, une épée d'honneur au maréchal de France Joffre, le Conseil municipal de Gémenos, en souvenir du vaillant soldat, a décidé de verser, au nom de la commune

